

Extrait de bail

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce d'entrée · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Bailleur, preneurs, machines, numéros de série, sites et montants inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Cette pièce est la matière première** : le bail, son annexe technique et son avenant ont été déposés au coffre documentaire par le middle office bail ; l'agent les lit et en extrait la définition, il ne les rédige pas et ne les amende pas.

Le document d'autorité, et la version qui fait foi aujourd'hui

Champ	Contenu
Contrat	Contrat de crédit-bail mobilier CB-2023-114 , Boréale Financement d'Équipements et Ateliers Malbranque
Signé le	12/04/2023 , premier bien livré le 14/04/2023
Objet	62 biens d'équipement — centres d'usinage, robots de palettisation, compresseurs, chariots élévateurs
Montant financé	4 860 000 €
Loyer	78 400 € par mois , prélevé le 5 sur mandat, durée 60 mois

Champ	Contenu
Terme	30/04/2028 , option d'achat prévue à la clause 12.4
Version appliquée	Version 2, portée par l'avenant n° 1 du 09/11/2024
Déposé au coffre le	03/09/2026 à 10 h 18, par le middle office bail
Priorité entre documents	Avenant n° 1 > annexe technique > bail d'origine, clause 1.6

Les alinéas cités, et ce que chacun commande

Clause	Ce qu'elle dit	Niveau du test
9.3 (a) — Assurance	Chaque bien financé est couvert par une police tous risques matériel dont le bailleur est bénéficiaire nommé	Par bien — une attestation par numéro de série
9.3 (b) — Valeur assurée	La valeur assurée déclarée ne peut être inférieure à la valeur résiduelle contractuelle du bien	Par bien , comparée à la table de la clause 12.2
9.3 (c) — Preuve annuelle	L'attestation est renouvelée chaque année et déposée dans les 30 jours de son émission	Par bien, avec sa date d'échéance
9.5 — Localisation	Chaque bien est maintenu sur le site déclaré au procès-verbal de livraison ; tout déplacement est notifié sous 15 jours	Par bien , rapproché au relevé d'inventaire
12.2 — Valeur résiduelle	La valeur résiduelle est celle de la table adoptée en annexe 4, révisée au moins une fois par an par le comité de révision des valeurs	Par série d'équipement
12.4 — Option d'achat	Le preneur peut acquérir chaque bien au terme au prix fixé par série à l'annexe 4	Par bien, au terme du contrat

Clause	Ce qu'elle dit	Niveau du test
14.1 — Reprise	Le bailleur peut reprendre un bien après mise en demeure demeurée sans effet	Acte réservé — décision humaine habilitée

Ce que l'avenant n° 1 du 09/11/2024 a changé, et pourquoi la version compte : la rédaction d'origine exigeait « une attestation d'assurance couvrant le matériel financé ». L'avenant a substitué « une attestation par bien financé, mentionnant son numéro de série et désignant le bailleur comme bénéficiaire ». **C'est ce mot-là qui déplace le test du contrat vers l'actif** : un test rendu sous la version 1 et un test rendu sous la version 2 ne mesurent pas la même chose, et les tests antérieurs restent lisibles sous la version qui les a produits.

Table de valeur résiduelle applicable — Annexe 4, version adoptée le 31/12/2025
par le comité de révision des valeurs — 7 séries inscrites

Écritures externes — 0 — bail lu au coffre documentaire, rien n'a été écrit dans l'outil de gestion des baux

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.